

Dissertation – Baccalauréat, épreuve blanche du 23 février 2022 (bonne copie)

En 1791, Olympe de Gouges publie, en récrivant la fameuse *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (DDFC)*, dans laquelle elle s'exprime notamment au sujet des injustices commises par l'homme, à comprendre comme être humain masculin.

Nous nous proposons ici de nous demander si l'autrice ne fait que dénoncer les agissements de ce dernier, par conséquent si son œuvre poursuit l'unique but de rapporter des faits accusateurs postérieurs à 1789, ou si au contraire l'autrice lui a assigné une vocation supplémentaire.

Pour répondre à ce questionnement, nous verrons dans un premier temps en quoi Olympe de Gouges souhaite une évolution de la condition féminine. Nous expliquerons ensuite que la dénonciation des injustices commises par l'homme demeure un des principaux aspects de l'œuvre.

Tout d'abord, Olympe de Gouges envisage des solutions aux inégalités existant entre hommes et femmes dans la société française. Elle se montre ainsi favorable à de réels changements, légaux et sociaux. Afin d'atteindre cet objectif, Olympe de Gouges fait des propositions concrètes de lois et rédige les dix-sept articles de la *DDFC*. L'article premier est des plus fondamentaux, dans la mesure où il jette les bases solides de la société égalitaire selon l'autrice : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ». Olympe de Gouges, à travers les autres articles, enrichit ses propositions, telles que le souhait d'un même accès à l'emploi pour les hommes et les femmes (article VI ; on se souvient, dans *Le Mariage de Figaro*, d'une semblable requête énoncée par Marceline et Figaro), ou encore la possibilité pour une femme d'être jugée comme un citoyen devant un tribunal (article VII : « les femmes obéissent comme les hommes... »). L'autrice prône également la liberté d'expression, réclamant le droit de participer à la vie politique du pays. Olympe de Gouges imagine aussi, à la suite de la *Déclaration*, la *Forme du contrat social de l'homme et de la femme*, reprenant ainsi le concept du philosophe Jean-Jacques Rousseau. Elle y propose une répartition des biens entre mari et femme, la possibilité de léguer un héritage convenable à ses enfants, et le droit de demander à son conjoint la reconnaissance de l'enfant conçu.

En outre, l'autrice s'adresse à la reine Marie-Antoinette pour que celle-ci s'implique en 1791 dans la lutte pour le droit des femmes. Elle souhaite que la reine lui apporte son soutien, ce qui permettrait de diffuser ses idées novatrices parmi les Français et de faire approuver la validité de sa *Déclaration* par l'Assemblée Nationale. Dans cette épître dédicatoire, Olympe de Gouges fait preuve d'une certaine hardiesse, n'établissant pas de distinction entre la reine et une femme de pouvoir ordinaire. En effet, elle utilise l'adresse « Madame » plutôt que « Majesté » : au lieu de présenter ses respects à la dédicataire, l'autrice développe un argument politique à son intention. Dès le début, l'épître se présente ainsi comme un hommage dépourvu du respect requis. De plus, les premiers mots, « Peu faite pour [ce] langage », donnent à voir l'épistolière comme douée d'un esprit trop libre pour se soumettre aux conventions et se plaçant en dehors du monde de la cour. Aussi affirme-t-elle son intention de parler « franchement », opposant la parole sincère au langage courtois. Aux yeux d'Olympe de Gouges, fière de son langage direct et vrai -qu'elle opposait elle-même au discours politique dominant- la figure de la reine persécutée appartient au passé ; au moment où elle lui écrit, c'est la réaction de Marie-Antoinette qui constitue l'enjeu. L'épistolière formule donc avec force ses attentes à l'égard de sa partenaire : comme toute mère et épouse, Marie-Antoinette a le devoir de ramener au sein de la famille les membres qui s'en sont éloignés et risquent de se tourner contre elle. En définitive deux buts s'inscrivent dans cette lettre : amener la reine à faire revenir les princes émigrés fomentant une mutinerie contre la France révolutionnaire, et l'inciter à soutenir la cause des femmes, plus précisément à apporter son soutien à l'entreprise que constitue le lancement d'une nouvelle *Déclaration*.

Enfin la *DDFC* n'est pas qu'un réquisitoire ; c'est aussi un discours incitatif qui provoque celles qu'Olympe de Gouges rêve en citoyennes : « Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? » En effet, Olympe de Gouges a pour objectif de faire lutter les femmes pour leurs droits et leur liberté. Elle les appelle à prendre conscience de leur situation et par conséquent à se révolter. Les femmes sont incitées à faire valoir leurs droits dans le Postambule, qui débute par ces mots : « Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits ». L'autrice exhorte les femmes à ne plus se montrer impassibles, et à sortir de leur coupable inaction. Que chacune s'implique dans le combat pour l'égalité des sexes (« réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampant à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême »). Dans l'esprit d'un Nicolas de

Condorcet un an plus tôt, l'autrice sait qu'améliorer la condition féminine ne se fera pas qu'en le demandant aux dépositaires d'un pouvoir masculin, mais en impliquant la responsabilité de chacune.

Pendant Olympe de Gouges n'omet pas d'exprimer les raisons qui engagent logiquement toute femme à lutter, à savoir la source du problème, les injustices commises par les hommes.

Premièrement Olympe de Gouges choisit de dénoncer les agissements de l'homme en s'adressant directement à lui, afin de les lui reprocher. Elle le questionne, l'interroge, dans le but que celui-ci prenne conscience des injustices qu'il peut commettre envers son égale. Cette adresse accusatrice est concentrée dans l'Exhortation aux hommes : « Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas moins ce droit ». La question rhétorique, le présent d'énonciation et le futur de certitude permettent d'engager un dialogue franc et direct, à l'issue duquel la parole féminine devra être entendue. L'autrice reproche d'emblée le traitement injuste que la Révolution a réservé aux citoyennes, laissant entendre que le terme « égalité » est demeuré à l'état d'un idéal sans réalisation concrète (« il prétend jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus »). Dans cette exhortation surtout Olympe de Gouges invite l'homme à se contempler au sein de la nature, dans laquelle les espèces vivantes, mâles et femelles, vivent en harmonie. Que l'homme constate qu'il est la seule espèce à faire exception à cette égalité naturelle, que le siècle de l'*Encyclopédie* a pourtant mis en lumière !

De plus, la femme de lettres démontre la forte injustice que subissent les femmes dans la loi. Elle reproche ainsi aux hommes de loi la discrimination qu'ils appliquent envers la gent féminine et critique le fonctionnement du système judiciaire français. Estimant que les lois leur sont défavorables, l'autrice évoque le fait qu'au cœur d'un différend impliquant une femme, celle-ci est nécessairement reconnue comme coupable. Ce propos est illustré dans la *Forme du contrat social de l'homme et de la femme*, où elle raconte une anecdote personnelle, basculant par-là même dans le genre de l'essai : un cocher avait voulu abuser de sa générosité (« pour ne pas avoir de dispute avec lui »), si bien que devant l'officier de police, puis devant le magistrat, elle a dû lutter fermement pour prouver sa bonne foi et son innocence (« Le grave magistrat, en redingote poudreuse et dégoûtante comme sa conversation, m'a dit plaisamment : cette affaire ira sans doute à l'Assemblée Nationale ? »)... Face à l'injustice, Olympe de Gouges s'indigne et retranscrit tous les faits en brossant au passage un portrait caricatural de ces hommes, ce qui les discrédite et confère à la publication de 1791 un aspect satirique assez plaisant.

Enfin, l'autrice dénonce les agissements des hommes en mettant en relief la contradiction entre des comportements jugés surannés et rétrogrades et les temps révolutionnaires porteurs d'un message progressiste. En effet, Olympe de Gouges estime que les révolutionnaires ont trahi la confiance des femmes ainsi que leurs propres idéaux en faisant des femmes des citoyennes de second plan. Il lui paraît inacceptable que la femme ne figure pas nommément dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et considère cette omission comme un véritable affront. Olympe de Gouges ajoute que la Révolution n'a fait en réalité qu'empirer la situation de la femme, paradoxe particulièrement perceptible dans le Postambule (« Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé » ; « ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat, enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profane et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé »). Ce que l'autrice cherche à obtenir, ce n'est plus un respect de papier, mais une reconnaissance du rôle de la femme, dans les sphères privée et publique, de l'individu seul à la représentante du peuple. La femme doit devenir, aux yeux d'Olympe de Gouges, une citoyenne à part entière : justiciable et contribuable (article XV) comme l'homme, elle participe de plein droit à la vie de la Cité.

En conclusion, à travers cette œuvre, Olympe de Gouges dévoile nombre de ses convictions, exposant sans trembler les diverses injustices commises par les hommes. Mais son argumentation personnelle n'omet pas de s'adresser aux femmes, se détachant ainsi du caractère solennel de la première *Déclaration*.

Olympe de Gouges peut être considérée comme une référence du combat littéraire féministe, dans une catégorie vulgarisatrice. Plus près de nous (2014), un court essai, *We should all be feminist*, de l'autrice nigériane Chimamanda Ngozi Adichie, mêle aussi l'argumentaire aux anecdotes personnelles, à ceci près que le discours féministe s'y enrichit d'une mise en cause de la construction des genres par certains types d'éducation.

Diderot s'interroge sur l'opposition entre monde "sauvage" et civilisation. À l'issue de son périple autour du monde, le navigateur Bougainville emmène un Tahitien, Aoutourou, à Paris, et publie son récit de voyage (1771). Ému par la rencontre d'Aoutourou, Diderot écrit un supplément fictif au récit de voyage. Il prend la défense des sociétés naturelles et donne la parole à un vieil homme, qui représente le point de vue des Tahitiens, opposé à celui de l'explorateur européen.

[...] Au départ de Bougainville, lorsque les habitants accouraient en foule sur le rivage, s'attachaient à ses vêtements, serraient ses camarades entre leurs bras, et pleuraient, ce vieillard s'avança d'un air sévère et dit :

5 " Pleurez, malheureux Tahitiens ! pleurez ; mais que ce soit de l'arrivée, et non du départ de ces hommes ambitieux et méchants : un jour, vous les connaîtrez mieux. Un jour, ils reviendront, le morceau de bois¹ que vous voyez attaché à la ceinture de celui-ci, dans une main, et le fer qui pend au côté de celui-là, dans l'autre, vous enchaîner, vous égorger, ou vous assujettir à leurs extravagances et à leurs vices ; un jour vous servirez sous eux, aussi corrompus, aussi vils², aussi malheureux qu'eux. Mais je me console ; je touche à la fin de
10 ma carrière³ ; et la calamité que je vous annonce, je ne la verrai point. Ô Tahitiens ! mes amis ! vous auriez un moyen d'échapper à un funeste avenir ; mais j'aimerais mieux mourir que de vous en donner le conseil. Qu'ils s'éloignent et qu'ils vivent. "

Puis s'adressant à Bougainville, il ajouta : " Et toi, chef des brigands qui t'obéissent, écarte
15 promptement ton vaisseau de notre rive ; nous sommes innocents, nous sommes heureux ; et tu ne peux que nuire à notre bonheur. Nous suivons le pur instinct de la nature ; et tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère. Ici tout est à tous ; et tu nous as prêché je ne sais quelle distinction du *tien* et du *mien*. Nos filles et nos femmes nous sont communes ; tu as partagé ce privilège avec nous ; et tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues. Elles
20 sont devenues folles dans tes bras ; tu es devenu féroce entre les leurs. Elles ont commencé à se haïr ; vous vous êtes égorvés pour elles ; et elles nous sont revenues teintes de votre sang. Nous sommes libres ; et voilà que tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage. Tu n'es ni un dieu, ni un démon : qui es-tu donc, pour faire des esclaves ? Orou⁴ ! toi qui entends la langue de ces hommes-là, dis-nous à tous, comme tu me l'as dit à moi, ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *Ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! et pourquoi ?
25 parce que tu y as mis le pied ? Si un Tahitien débarquait un jour sur vos côtes, et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : *Ce pays est aux habitants de Tahiti*, qu'en penserais-tu ? Tu es le plus fort ! Et qu'est-ce que cela fait ? Lorsqu'on t'a enlevé une des méprisables bagatelles dont ton bâtiment est rempli⁵, tu t'es récrié, tu t'es vengé ; et dans le même instant tu as projeté au fond de ton cœur le vol de toute une contrée ! Tu n'es
30 pas esclave : tu souffrirais plutôt la mort que de l'être, et tu veux nous asservir ! [...]"

Denis Diderot, *Supplément au Voyage de Bougainville*, 1772.

Commentaire composé – Baccalauréat, épreuve blanche du 23 février 2022 (bonne copie)
Diderot, *Supplément au Voyage de Bougainville*, 1772.
Commentaire du discours du vieillard

Remarque : le développement n'est pas intégralement rédigé, de façon à faire apparaître la structure de l'argumentation proposée.

Vocabulaire

Une harangue est un discours solennel prononcé devant une assemblée par un haut personnage.

Une diatribe est une critique amère, violente, le plus souvent sur un ton injurieux ; antonyme des noms « apologie » et « éloge ».

Un réquisitoire est un discours qui accuse quelqu'un en énumérant ses fautes, ses torts. Antonyme de « plaidoirie » (discours pour défendre quelqu'un), « plaidoyer » (discours pour défendre une personne, une cause), et « dithyrambe » (éloge enthousiaste parfois jusqu'à l'emphase).

Introduction

Supplément au Voyage de Bougainville est une œuvre de fiction qui commence comme un dialogue philosophique entre deux personnages, A et B, dont l'un prétend qu'il a eu accès à une partie inédite de l'œuvre du navigateur Bougainville (le *Voyage autour du Monde*). Ce dernier ayant été présenté de façon positive dans le premier chapitre, le lecteur est surpris de le voir tant critiqué : c'est que, malgré ce que lui reproche Diderot, il ne veut pas le caricaturer et prend en compte les qualités du navigateur. Celui-ci a d'ailleurs été enchanté par la découverte du mode de vie tahitien, et a participé à l'idéalisation de la « vie sauvage », mais il a été choqué par les sacrifices humains et a mis en évidence la hiérarchie sociale que Diderot gomme volontairement dans son *Supplément*.

Dans cette tirade du vieillard s'adressant à Bougainville, Diderot fait le procès du colonialisme. Or ce vieillard dont Diderot imagine ici les propos était présent dans le récit de Bougainville, qui relatait l'attitude inamicale d'un vieil homme s'opposant à l'enthousiasme de son peuple.

Diderot lui fait prononcer cette harangue au moment des adieux à Bougainville : face aux Tahitiens qui se lamentent du départ de Bougainville, le vieillard souhaite les mettre en garde : ils ont tort de pleurer celui qui n'apportera que malheur et désolation sur leur terre. Comment le philosophe s'y prend-il pour faire prendre conscience de la barbarie des Européens colonisateurs ? Le vieillard, porte-parole de l'auteur, remet également en question le soi-disant esprit de civilisation caractérisant ces derniers.

Nous verrons que la harangue émet une critique des crimes et délits commis par les Européens, qu'elle se distingue par sa tonalité polémique, enfin qu'elle présente une vision idéalisée de la vie tahitienne.

Un réquisitoire contre le colonialisme

I. Une critique des crimes et délits commis par les Européens

L'arrivée des Européens est tout d'abord synonyme de **bouleversement des mœurs** paisibles des Tahitiens : la tournure restrictive « ne (...) que » dans l'expression « tu ne peux que nuire » insiste sur le caractère inévitablement nuisible de l'intrusion des Européens à Tahiti). Concernant la "possession" des femmes, ils se sont comportés comme des êtres violents, destructeurs, comme le montre le champ lexical de la violence et de la haine progressant par gradation : ils ont « allum[é] en elles des fureurs inconnues » ; ils ont rendu « folles » les femmes ; ils sont devenus « féroce[s] » (et donc sauvages, contraires à des êtres civilisés) ; « Elles ont commencé à se haïr » parce qu'ils ont voulu la possession exclusive et jalouse des Tahitiennes ; ils se sont « égorgés pour elles » ; ils les ont « teintes de leur sang », métaphore indiquant bien que leur violence est contagieuse.

Pour dénoncer la barbarie des Européens, **le vieillard établit également une antithèse entre le vol** « des méprisables bagatelles dont [leur] bâtiment est rempli », **et leurs réactions disproportionnées** : parallélisme au passé composé « tu t'es récréé, tu t'es vengé » La vengeance est justement opposée à l'idée de civilisation qui repose en grande partie sur la justice, qui règle les litiges de façon la plus dépassionnée et raisonnée possible. (Dans la réalité, Bougainville a d'abord été clément puis a en effet ordonné de tirer sur les voleurs). Le fait est que le philosophe souhaite mettre en lumière l'opposition entre les deux modes de vie. De la ligne 3 à 10, un parallélisme de construction oppose le mode de vie tahitien et les actions néfastes des Européens. À chaque fois, le vieillard évoque d'abord le bonheur de la société tahitienne, dont le pronom personnel « nous... » souligne l'union, l'accueil pacifique et généreux qu'ils ont fait aux Européens, puis les actes de domination et de destruction des ces derniers. Quatre fois répétée, l'expression « et tu... » vient accuser Bougainville mais aussi, par synecdoque (un élément

incarne la totalité), l'ensemble des Européens. Le jeu des pronoms personnels donne donc l'impression d'un affrontement verbal.

La colonisation est également dénoncée comme un vol. En effet, les Européens sont des « brigands » voleurs de terres qui profitent d'être « les plus forts », ce qui prouve au passage que la colonisation n'a rien à voir avec l'esprit de civilisation. Les périphrases par lesquelles le vieillard désigne la colonisation la dénoncent comme un vol : « tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage » (Bougainville avait en effet enfoui un acte de prise de possession inscrit sur une planche de chêne dans une bouteille scellée) ; « tu as projeté dans le fond de ton cœur le vol de toute une contrée ; « tu veux nous asservir » ; « ils ont écrit sur cette lame de métal : *Ce pays est à nous* ». Il les accuse de s'arroger des droits qu'ils n'ont pas, et de commettre des actes illégitimes qu'ils trouveraient impensables de la part des Tahitiens : s'approprier une terre, réduire ses habitants en esclavage. La phrase conditionnelle « Si un Tahitien débarquait un jour sur vos côtes, et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : *Ce pays appartient aux habitants de Tahiti*, qu'en penserais-tu ? » permet en effet de réaliser le caractère illégitime de toute colonisation, les colons ne se permettant pas de s'approprier une terre qu'au nom de leur soi-disant supériorité. Le lecteur expert pourra convoquer une autre œuvre de l'auteur, *Histoire des deux Indes*, dans laquelle Diderot se montre farouchement anticolonialiste : Le colon est pour lui « voleur et assassin », et il dit s'imaginer à la place de leurs ennemis, prenant « les armes contre [eux], et « baign[ant] [s]es mains dans [leur] sang. »

Notre extrait n'est pas non plus exempt d'une certaine virulence verbale, associée à l'habileté d'un discours rigoureusement bâti.

II. L'agressivité du ton au service d'un modèle d'éloquence

L'apostrophe fait d'emblée réagir le lecteur ; elle permet d'interpeller Bougainville et le désigne d'emblée comme coupable : « Et toi, chef des Brigands » ; notons aussi que l'emploi du pronom « tu » marque le refus d'user d'une formule de respect. De même, l'emploi de l'impératif : « écarte promptement ton vaisseau » ; « Va dans ta contrée t'agiter (...) laisse-nous reposer » ; « ne nous entête... » : fait sentir que le vieillard n'a que mépris pour Bougainville. Par ailleurs le discours est majoritairement constitué de verbes à l'indicatif, mode de la vérité et de la certitude, qui montre l'assurance du vieillard et donc sa fermeté face à Bougainville. Diderot a également choisi de nous faire entendre le discours du vieillard sous la forme du discours direct, ce qui rend le texte vivant et plus percutant : grâce aux nombreuses exclamations et interrogations, on entend les intonations du vieillard, et le lecteur européen peut se sentir interpellé à travers le « tu » désignant Bougainville. Mais le destinataire varie dès le moment où le vieillard s'adresse à Orou, l'interprète tahitien. À deux reprises, le vieillard cite au discours direct -ce que signalent les italiques - les propos imaginaires des Européens et des Tahitiens. Ces variations concourent ainsi à donner davantage de vivacité au texte. Enfin, la phrase « Ce pays est à toi ! » s'insurge contre cette prétention des Européens de se déclarer maîtres d'une terre sous prétexte qu'ils y ont « mis le pied ». Dans une autre phrase exclamative, la volonté des Européens de dominer ceux qui préféreraient mourir plutôt que d'être esclaves, le révolte tout autant : « Tu n'es pas esclave : tu souffrirais la mort plutôt que de l'être, et tu veux nous asservir ! » (l. 29-30).

Mais le vieillard ne se contente pas d'invectiver et fait montre de toute l'éloquence d'un avocat lançant un véritable réquisitoire contre les Européens. En effet, de nombreuses questions rhétoriques (affirmations déguisées sous formes d'interrogations) permettent de renforcer l'effet des propos tenus. Le vieillard y insiste sur le fait que la prétention des Européens de se déclarer maîtres d'une terre est illégitime en rappelant à Bougainville qu'il n'est en rien supérieur aux Tahitiens. Pour lui faire comprendre qu'il doit les respecter comme ses égaux, il use de deux questions rhétoriques partielles qui n'appellent pas de réponse, sinon des propos embarrassés : « Tu n'es ni un dieu, ni un démon : qui es-tu donc, pour faire des esclaves ? », « Vous êtes deux enfants de la nature ; quel droit as-tu sur lui qu'il n'ait pas sur toi? ». L'accumulation de questions rhétoriques fait bien sûr ressentir la colère du Tahitien : « Tu es venu ; nous sommes-nous jetés sur ta personne ? avons-nous pillé ton vaisseau ? T'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? t'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? ».

Notons enfin le rôle important joué par la comparaison implicite qui parcourt l'extrait. Celle-assimile à des bêtes les Européens, qui se comportent comme des animaux prédateurs ou des créatures du diable. Lorsque le vieillard s'écrie : « Tu es le plus fort ! Et qu'est-ce que cela fait ? », il s'indigne justement car la loi du plus fort ne devrait régner en maître que chez les animaux. Chez les êtres civilisés, au contraire, ceux qui peuvent diriger autrui doivent être les plus sages, les plus préoccupés du bien public. Or l'Européen est tour à tour dépeint à l'aide de ces termes : « méchants » (l. 5) ; « égorgé » (l. 7) ; « funeste » (l. 11) ; « fureurs » (l. 18) ; « féroces » (l. 19) ; « démon » (l. 22). Animalisé et diabolisé, l'être humain occidental révèle sous ses habits de colon ses intentions destructrices.

III. Vision idéalisée de la vie des Tahitiens

Diderot adhère, par l'intermédiaire du discours du vieillard, au mythe du bon sauvage, vision utopique destinée à critiquer le soi-disant « progrès » des pays dits civilisés. Cela passe avant tout par l'idéalisation de la vie tahitienne.

Plusieurs termes concourent à une idéalisation de la vie en communauté des Tahitiens : « nous sommes innocents, nous sommes heureux ». Dans ce parallélisme au présent de vérité générale, le terme « innocence » rappelle les propos de Bougainville comparant dans son œuvre Tahiti au jardin d'Eden. Pour renforcer l'impression d'une vie harmonieuse, la phrase joue sur l'anaphore et la régularité du rythme (2 groupes syllabiques de 5 puis 4 syllabes, donc à peu près identiques). En outre, la récurrence du pronom « nous » insiste sur l'union de la société dans laquelle le partage et l'égalité sont des valeurs fondatrices. Plus loin nous lisons : « Ici tout est à tous » et « Nos femmes nous sont communes », autres vérités qui proposent au lecteur une conception relativisante de la liberté et de la propriété humaines.

Le vieillard va jusqu'à affirmer la supériorité des Tahitiens sur les Européens. En effet, aux lignes 4 à 12, l'emploi des temps met en valeur la supériorité des Tahitiens. Le mode de vie tahitien est évoqué au présent de l'indicatif, et les actions des Européens au passé composé. Ce temps verbal permet d'insister sur le fait que les actions passées (néfastes) font encore sentir leurs effets dans le présent. Des tournures telles que « tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère », « tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues », « tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage » ou « elles nous sont revenues teintes de votre sang » visent donc à mettre en garde les Tahitiens sur les conséquences dévastatrices de la venue des Européens. Mais le présent de l'indicatif, qui évoque la vie des Tahitiens, montre la solidité de leur équilibre et de leur harmonie. Au lieu de « nous sommes innocents, nous sommes heureux », « Nous suivons le pur instinct de la nature », « Ici tout est à tous », « Nos filles et nos femmes nous sont communes », « Nous sommes libres », on aurait pu attendre des verbes à l'imparfait. Le choix du présent fait ici sentir l'assurance et la fierté du vieillard, qui affirme ainsi la valeur durable des coutumes de son peuple.

Le vieillard évoque le peuple tahitien tel un modèle de respect d'autrui. « Nous avons respecté notre image en toi », dit le vieillard. Ce dernier rappelle par l'asyndète que les Tahitiens les ont accueillis pacifiquement : « Tu es venu ; nous sommes-nous jetés sur ta personne ? avons-nous pillé ton vaisseau ? T'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? t'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? ». Toutes ces questions rhétoriques affirment justement avec hauteur que les Tahitiens savent accueillir les étrangers de manière civilisée. Il rappelle en outre que les Tahitiens se sont montrés hospitaliers, accueillants avec les Européens, comme le montrent ces marqueurs personnels : « tu as partagé ce privilège avec nous », « Tu es entré dans nos cabanes ». Au contraire, les colons veulent « s'emparer comme de la brute » des Tahitiens, comme s'ils étaient des animaux (sens premier de « brute » : la bête considérée dans ce qu'elle a de plus éloigné de l'homme). Enfin le vieillard rapporte des paroles au discours direct : « Ce pays est à nous » et « Ce pays appartient aux habitants de Tahiti », afin d'insister habilement sur le fait que l'appropriation d'une terre est aussi absurde dans un sens que dans l'autre.

En définitive, la leçon de tolérance que le vieillard adresse à Bougainville signale bien qu'il est, lui, véritablement civilisé. Lui seul a conscience que deux êtres peuvent être différents et pourtant humains et dignes de respect : « le Tahitien est ton frère », « Vous êtes deux enfants de la nature », « Nous avons respecté notre image en toi ». Or, telle est la définition de l'homme civilisé selon le célèbre anthropologue Claude Lévi-Strauss : « Le barbare, c'est celui qui croit à la barbarie », écrit-il, ce qui signifie que celui qui traite de « barbare » celui qui a une autre culture que la sienne se montre barbare lui-même. Il imagine d'ailleurs deux fois un possible retournement de la situation : « Si un Tahitien débarquait un jour sur vos côtes (...) qu'en penserais-tu ? » ; « Tu n'es pas esclave : tu souffrirais la mort plutôt que de l'être ».

Conclusion

Cette société relativement primitive remet en cause le principe de propriété, de même que la fidélité et le mariage. Laïque et naturelle, la société idéale dans cette œuvre -une utopie de Diderot- concilie plaisir, bonheur et vertu ; une parfaite égalité règne, et il n'y a aucune institution répressive. Ne connaissant ni l'argent ni la propriété privée, les Tahitiens sont à l'abri de l'envie, de la jalousie, du vol. Ils vivent en parfaite harmonie entre eux, et semblent ignorer la guerre. Ceci est bien une utopie, Diderot n'évoquant pas les conflits relatés par Bougainville lui-même : guerres continues avec les habitants des îles voisines, sacrifices humains, importance des pratiques superstitieuses, distinction des rangs sociaux.

L'utopie a donc pour fonction de faire réfléchir les Européens à leur propre manière de vivre et à leurs interdits. Cela dit, Diderot n'est pas nostalgique, comme Jean-Jacques Rousseau, de l'état de nature. Il souhaite quant à lui que les pays « civilisés » le restent mais favorisent le développement du « bon luxe » et les plaisirs des sens. Mais malgré ce que peut représenter la colonisation, pour le

développement de l'économie française et pour le confort (sucre, café, chocolat, rhum en font partie), Diderot, fidèle en cela aux humanistes, n'hésite pas à appeler de ses vœux l'indépendance des colonies.